

## Préavis N° 06-2026

### **Demande de crédit d'investissement pour la Rénovation de la piscine du Collège du Martinet**

#### **Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse**

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour engager un crédit de CHF 3'550'000.- pour la rénovation de la piscine du Collège du Martinet.

#### **1. Préambule**

La piscine du Collège du Martinet constitue depuis plus de cinquante ans une infrastructure sportive et pédagogique majeure pour la région. Utilisée en priorité par les élèves des établissements scolaires primaires du territoire intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et de l'apprentissage de la natation, elle est également mise à disposition des sociétés sportives locales ainsi que de la population lors des périodes d'ouverture au public.

Dans un contexte marqué par un manque de salles de gymnastique sur le territoire, cette installation contribue par ailleurs à compléter l'offre d'infrastructures sportives disponibles. Depuis plus d'un demi-siècle, la piscine joue ainsi un rôle essentiel tant dans la pratique sportive et la vie associative locale que dans l'acquisition de compétences fondamentales en natation, participant directement à la sécurité aquatique des élèves, un enjeu d'autant plus important pour des résidents vivant à proximité du lac.

Le présent préavis a pour objectif de présenter la situation actuelle de l'installation, d'exposer les besoins identifiés et de permettre à l'intercommunalité de disposer des éléments nécessaires pour orienter les décisions relatives à la rénovation de cette infrastructure.

Dans une optique d'efficacité et afin d'éviter l'allongement des délais inhérents à une procédure en deux temps (crédit d'étude puis crédit de travaux), le Comité de Direction d'EnJeu propose un crédit unique couvrant l'ensemble du processus, intégrant à la fois les études techniques et les projets d'exécution.

Cette démarche implique d'accepter un niveau d'incertitude initial sur certains détails, qui seront affinés lors des premières semaines du mandat. Toutefois, ces inconnues restent strictement maîtrisées et financièrement sécurisées :

- Les coûts des études complémentaires (ingénierie, relevés, expertises) sont déjà intégrés à la ligne « Honoraires » du budget.
- Les risques techniques liés à l'existant sont couverts par la provision pour imprévus de 20 %.

Cette méthode permet de lancer les investigations et les travaux de manière simultanée, assurant une réactivité maximale tout en garantissant une enveloppe financière globale sécurisée pour l'Intercommunalité.

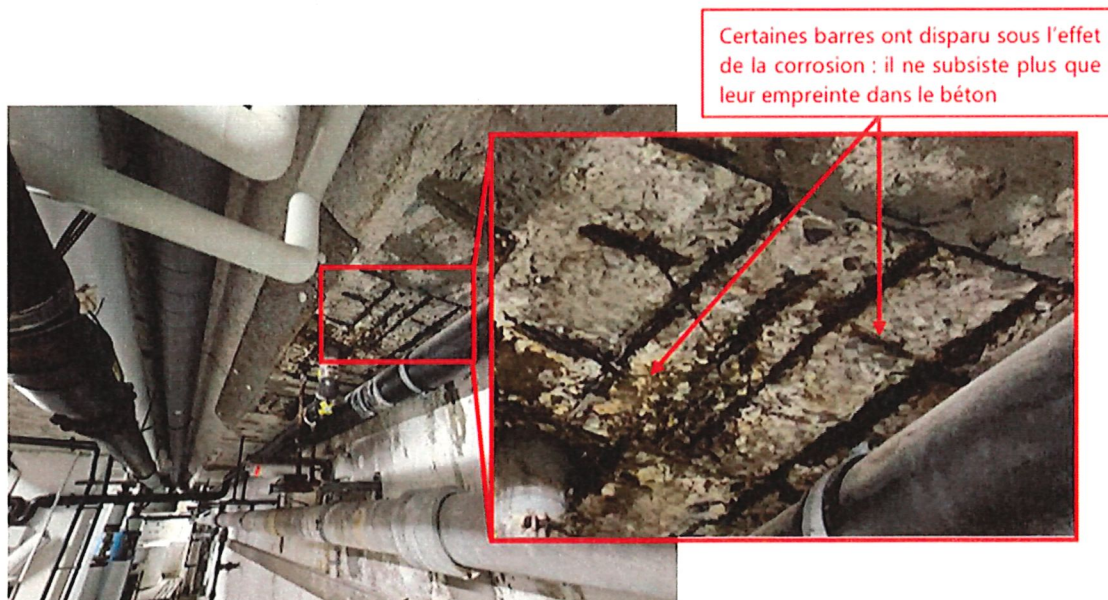
## 2. Situation actuelle

La piscine du Collège du Martinet est une installation datant de plus de 50 ans. Comme de nombreuses piscines construites à cette période, elle est aujourd'hui confrontée à une dégradation progressive de ses structures en béton ainsi qu'au vieillissement de ses installations techniques. Ces dernières années, plusieurs investissements importants ont été réalisés afin de maintenir la qualité sanitaire de l'eau et d'assurer la conformité de l'installation avec les exigences réglementaires actuelles. En 2020, des filtres à charbon ont notamment été ajoutés au système de traitement de l'eau. En 2023, les conduites d'eau chaude des douches ont été entièrement rénovées afin de prévenir les risques sanitaires liés notamment au développement de légionelles.

### Dégradation des fers à béton

Aujourd'hui l'infrastructure du bassin présente des signes de dégradation structurelle significatifs. Fin janvier 2026, à la suite de la visite d'un ingénieur civil et après la réalisation de sondages dans le béton, il est apparu que l'état de carbonatation avancé de la structure, processus par lequel le dioxyde de carbone pénètre le béton, ne permettait plus de garantir la stabilité des plages du bassin. L'ingénieur mandaté a exigé la mise en place immédiate d'un étayage afin de soutenir la dalle sous les plages. Grâce à la mise en œuvre rapide de ces mesures conservatoires, la sécurité des usagers a pu être garantie et une fermeture immédiate de l'installation a pu être évitée.

Les armatures présentent une corrosion avancée au niveau des traversées verticales, le long des cunettes de récupération des eaux de débordement. Le diagnostic met en évidence un état de dégradation très important dans ces secteurs spécifiques. Les fers à béton assurant le soutien de la dalle ont été totalement détériorés ou ont disparu en raison de la corrosion.



*Exemple d'un cas de d'altération de la structure aux alentours des traversées des canalisations depuis les goulottes, avec éclatement du béton en sous-face et état de corrosion avancé des armatures*

À l'inverse, l'état des armatures hors de ces zones est jugé satisfaisant. Seuls quelques éclats ponctuels de béton autour du bassin nécessitent des réparations superficielles.

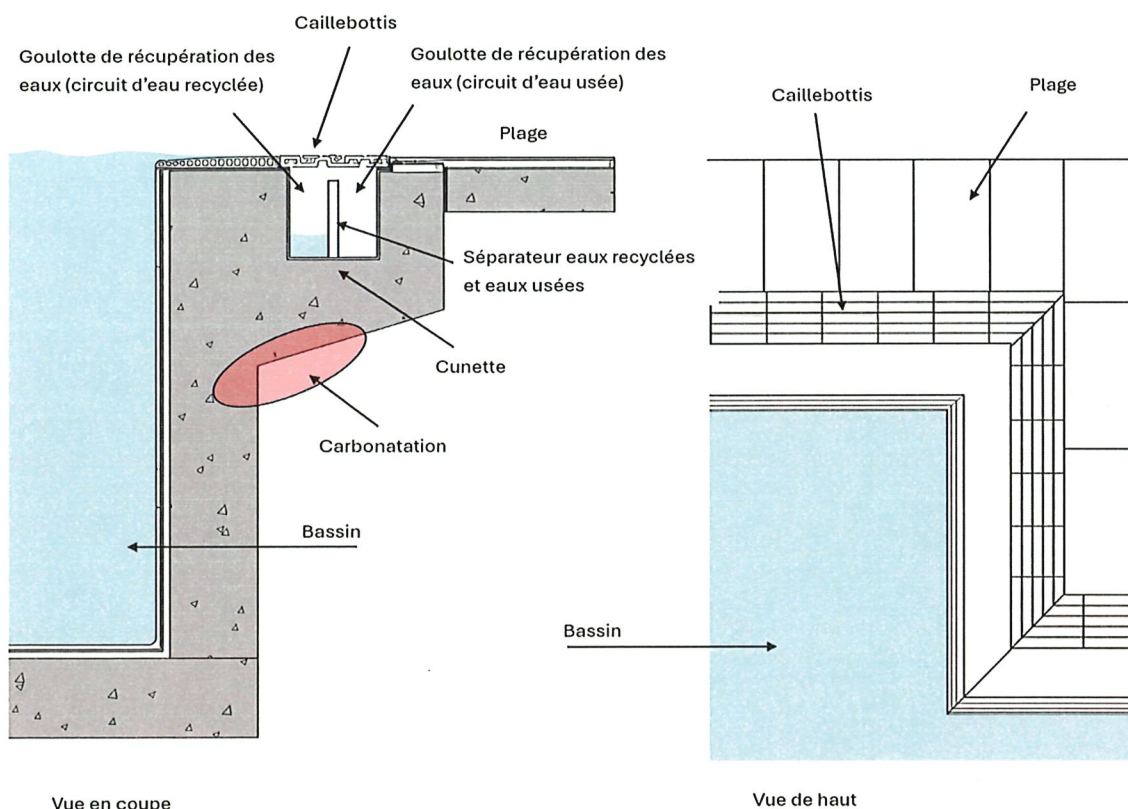
Une intervention structurelle doit être ciblée sur les plages et les cunettes de récupération des eaux. Ce remplacement devra faire l'objet d'une coordination étroite entre les spécialistes (sanitaire, étancheur, pisciniste...) pour assurer la liaison avec les structures conservées.

Selon la coordination technique (notamment en cas de modification des pentes), la zone de remplacement pourra être étendue pour garantir la conformité de l'ouvrage.

### Affaissement

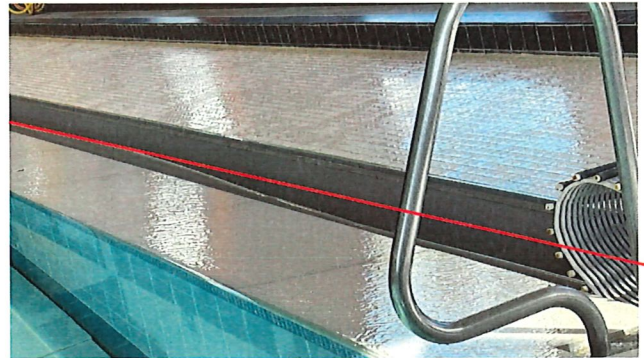
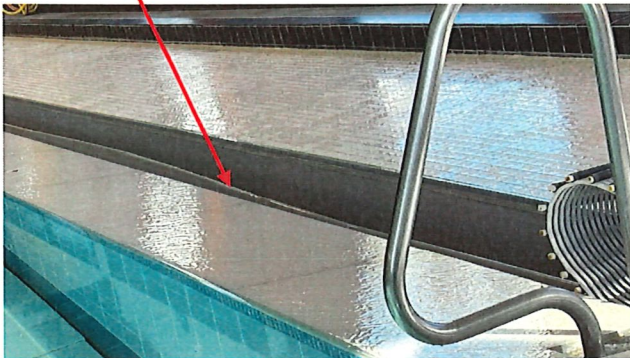
Un affaissement partiel s'est produit au niveau des goulottes de récupération des eaux, provoquant un débordement vers une conduite reliée directement au réseau d'eau usée. Cette situation a entraîné des pertes d'eau importantes pouvant atteindre jusqu'à 130 m<sup>3</sup> par jour, alors que le renouvellement réglementaire nécessaire pour un bassin de ce volume est d'environ 30 m<sup>3</sup> par jour.

Schéma de principe :

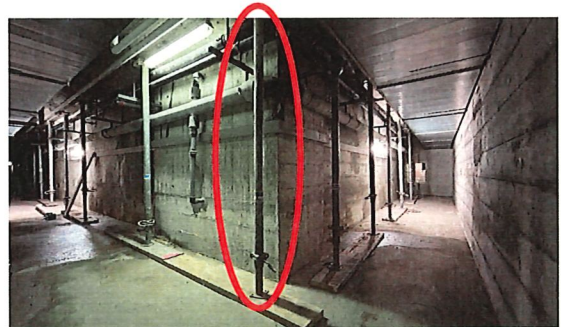


Le tassement de la plage est désormais visible à l'œil nu après retrait des caillebotis situés sur les goulottes. Ce défaut d'altimétrie provoque un débordement anormal de l'eau dans la seconde goulotte de récupération, engendrant une perte d'eau traitée et chauffée en continu vers les égouts. Par ailleurs, un débordement hétérogène engendre des poches d'eau stagnante, compromettant l'efficacité du renouvellement de l'eau du bassin.

### Séparateur eaux usées/eaux recyclées



Afin d'assurer la sécurité des usagers et à la suite de cet affaissement, ainsi que de la forte carbonatation et de l'absence de fers à béton à certains endroits, un étayage provisoire a dû être installé. Cette mesure conservatoire a pour objectif de prévenir tout risque d'effondrement et de garantir la stabilité structurelle des plages en attendant la réalisation des travaux de réfection.

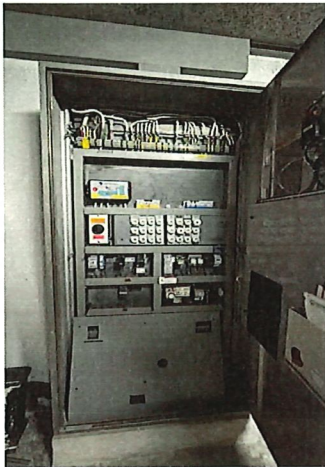


### Qualité de l'eau

L'exploitation de la piscine a également été perturbée ces derniers mois par plusieurs pannes techniques et par des interventions nécessaires pour rétablir l'équilibre chimique de l'eau.

### Installation électrique

Les tableaux électriques pilotant toute l'hydraulique du traitement d'eau, du dosage du chlore ainsi que les pompes ne répondent plus aux normes liées à l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT, RS \*734.27).



L'absence de dispositifs différentiels (DDR) pour la surveillance des courants de défaut présente un risque d'électrocution sévère en cas de dysfonctionnement. Le maintien de protections par fusibles traditionnels à visser est totalement inadapté aux exigences de sécurité modernes en milieu humide. Une remise aux normes complète est impérative pour garantir la sécurité du personnel technique et l'exploitation du site.

### Etat des vannes

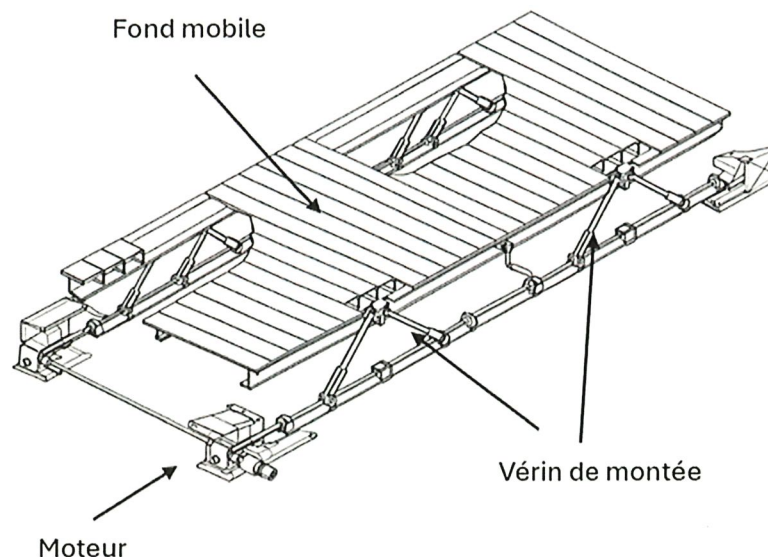
Certaines vannes sont actuellement bloquées par la rouille et ne peuvent plus être manipulées sans risque de détérioration. Toute tentative de manœuvre pourrait entraîner leur casse, rendant leur remplacement impossible dans leur état actuel, une fermeture de la piscine serait inévitable selon le circuit concerné.



### Fond mobile

Le fond mobile du bassin est hors service depuis plus d'une année et bloqué respectivement à 1m80 et 1m20 de profondeur sans possibilité de réparation durable. L'entreprise Gabriel, historiquement en charge de la maintenance, confirme que la remise en état des installations actuelles n'est plus viable techniquement. Le remplacement des fonds mobiles est par conséquent inévitable dans le cadre de ces travaux.

### Exemple de fond mobile



## Chauffage

La production thermique se fait à distance depuis le bâtiment AC. Les vannes de régulation et les conduites sont récentes et en bon état. Il n'y a pas nécessité de rénover cette partie.

## Traitement d'eau

Le traitement de l'eau est à reprendre de manière globale. Un mandat d'expertise a été confié à la société Energgestion SA pour l'établissement de la situation existante, la proposition de réhabilitation et pour mener les discussions avec les services cantonaux.

L'analyse d'Energgestion a permis de confirmer que les filtres à charbons qui ont été ajoutés au système de traitement d'eau en 2020 peuvent être réutilisés moyennant le changement du réactif filtrant. L'enveloppe du filtre à sable sera réutilisée, afin d'éviter des coûts de découpe pour l'extraction et pose d'une nouvelle cuve. Selon la dernière visite effectuée il y a 5 ans de l'intérieur de la cuve, le fournisseur n'avait pas constaté de point de rouille, ce qui aurait rendu leur récupération impossible. La protection cathodique devra, quant à elle, être changée ainsi que le réactif filtrant.

## Ventilation

Le site est équipé de deux réseaux distincts de ventilation avec deux monoblocs séparés :

- Ventilation de la piscine : Le système de ventilation est correctement dimensionné au regard du volume du bassin et du taux de renouvellement d'air nécessaire pour maintenir une température confortable. Toutefois, lors des visites, il a été constaté que le système d'assèchement de l'air est défectueux. Ce dernier devra être réparé et remis en fonctionnement afin de garantir qu'aucune condensation ne se forme.
- Ventilation des vestiaires : Bien que cet équipement soit ancien, il a bénéficié d'un entretien rigoureux et constant. À ce jour, le système ne présente aucune panne particulière et les pièces de rechange sont toujours livrables par le fabricant. Sa conservation est donc préconisée.

L'option privilégiée consiste à conserver et rénover les deux systèmes actuels. La distribution des flux d'air au travers des gaines techniques sera revue afin d'améliorer la ventilation dans l'espace dédié à la technique.

## Bac tampon

Pour répondre à la norme actuelle, nous devons prévoir la création d'un nouveau réservoir tampon pour réaliser les rinçages des filtres. Un volume supplémentaire de 21m<sup>3</sup> doit être créé dans l'espace technique, nécessitant des travaux de bétonnage et d'étanchéité (réf. schéma page 17).

Malgré ces difficultés, la piscine demeure à ce jour fonctionnelle et la sécurité des usagers est assurée grâce aux mesures conservatoires mises en place ainsi qu'au suivi quotidien de la qualité de l'eau conformément aux normes en vigueur.



Si la piscine reste ouverte aujourd'hui, c'est uniquement grâce à des mesures d'urgence provisoires (étayage, surveillance renforcée). Ces solutions ne sont pas durables, elles ne stoppent pas la dégradation structurelle, engendrent des surcoûts d'exploitation majeurs (pertes d'eau, énergie, produits chimiques) et maintiennent l'installation dans un état de fragilité critique. Prolonger cette situation exposerait l'intercommunalité à un risque de fermeture brutale et imprévisible à court terme, voire à la survenance d'un incident impliquant les usagers ou les employés.

Au vu de la dégradation structurelle et l'état de la technique, l'infrastructure est en fin de vie opérationnelle. Les solutions partielles ne pouvant plus être réalisées, une intervention structurelle lourde est inévitable.

### Vestiaires

Bien que les sols des vestiaires et des douches aient été rénovés récemment, le couloir de liaison entre les douches hommes et la piscine présente un défaut de pente provoquant la stagnation d'eau à certains endroits ce qui, sous le piétinement, rend le sol glissant. Une reprise des pentes et de l'étanchéité de cette zone doit être réalisée. Par ailleurs, l'ambiance humide a entraîné une dégradation avancée de plusieurs équipements notamment les diffuseurs d'air qui sont fortement corrodés et doivent être intégralement remplacés. Les portes et leurs cadres, actuellement en bois, subissent des attaques de moisissures récurrentes dues à l'hygrométrie élevée. Ils seront remplacés par des modèles en aluminium eloxé, plus résistants et adaptés aux environnements de piscine. Dans les douches, certaines faïences présentent des décollements nécessitant une réparation immédiate, complétée par divers travaux de retouches sur l'ensemble du secteur

### 3. Besoins

Au vu de l'état des lieux présenté ci-dessus, une intervention importante sur la piscine du Collège du Martinet devient aujourd'hui indispensable.

Une rénovation approfondie est préconisée, visant à intervenir sur les éléments techniques défectueux tout en conservant ceux qui sont en bon état et correctement entretenus. Cette approche permettra de prolonger la durée de vie de l'infrastructure et de lui assurer un cycle de fonctionnement usuel pour une piscine en béton, estimé à environ 40 à 50 ans, à condition de rénovations périodiques ciblées (techniques, énergétiques, sanitaires). Il convient de souligner que les systèmes de filtration/pompes, le traitement de l'eau, l'étanchéité et la ventilation ont une durée plus courte que l'enveloppe structurelle globale et requièrent des interventions à 15/25 ans. C'est pour cette raison que la rénovation profonde est privilégiée plutôt que la démolition.

Les problèmes structurels identifiés, notamment la carbonatation du béton et les affaissements observés au niveau des plages et des cunettes de récupération des eaux, démontrent que des travaux d'assainissement de l'ouvrage doivent être entrepris. Les solutions partielles ne pouvant plus être réalisées, une intervention lourde est inévitable.



Par ailleurs, plusieurs éléments techniques de l'installation arrivent en fin de vie ou ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de normes et d'exploitation. Les interventions envisagées visent ainsi à :

- ➔ Assurer la stabilité et la durabilité de la structure du bassin et de ses abords
- ➔ Rénover les éléments structurels affectés par la carbonatation du béton
- ➔ Moderniser les installations techniques liées au traitement et à la circulation de l'eau
- ➔ Désamianter les parties construites en fibrociment
- ➔ Remplacer le système de fond mobile selon les exigences actuelles
- ➔ Garantir la conformité de l'installation aux normes techniques et sanitaires en vigueur

### Prestation d'ingénieur et d'expertises

Dès l'acceptation du préavis, les étapes suivantes seront engagées :

- Procéder au relevé tridimensionnel des locaux techniques et à l'élaboration des plans de base. Le procédé retenu consistera en un relevé laser par nuage de points, incluant le vide sanitaire jouxtant les locaux techniques, ainsi que la définition des repères géométriques en plan et en altimétrie. Le même point de référence altimétrique que celui figurant sur les plans existants sera utilisé.
- Attribuer un mandat d'ingénieur CVSE (spécialiste piscines) afin de compléter et approfondir l'expertise actuellement en cours.
- Réaliser, le cas échéant, des investigations complémentaires, en fonction des exigences ou demandes formulées par les autorités cantonales compétentes.
- Établir le projet d'ouvrage, incluant les principes techniques retenus ainsi que les détails d'exécution jugés les plus pertinents pour la suite du projet.
- Définir les procédures de consultation des entreprises, en déterminant le mode approprié (gré à gré comparatif, procédure sur invitation ou appel d'offres ouvert), conformément au cadre légal applicable.
- Compléter le mandat d'ingénierie civile, afin d'intégrer les aspects structurels et constructifs nécessaires à la réalisation de la rénovation.

Le budget du préavis sera ajusté après les investigations complémentaires et le projet sera régulièrement mis à jour. Par la suite une validation sera faite par le Maître d'Ouvrage avant de démarrer les consultations des entreprises.

A noter qu'il sera nécessaire d'annoncer les travaux par le biais d'une procédure CAMAC.

## Organisation des travaux

Dès la validation formelle du préavis, le programme des opérations se fera de la manière suivante :

- Consultation des entreprises conformément aux dispositions cantonales
- Mise en place des installations de chantier (baraques de chantier / protection des accès / protection des sols, ...)
- Vidange du bassin
- Désamiantage du sous-sol par une entreprise spécialisée
- Démolition partielle des installations techniques : fond mobile / gaines / tableau électrique / hydraulique
- Démolition partielle des plages et évacuation des matériaux
- Reconstruction des plages en béton armé : coffrage / bétonnage. Mise en place d'une nouvelle chape sur l'ensemble des plages
- Réfection de l'ensemble du carrelage des plages et du bassin
- Pose du nouveau fond mobile y c. raccordements électriques (moteur / affichage ...)
- Pose des luminaires subaquatiques y c. raccordements électriques
- En parallèle, réfection des installations de traitement d'eau, de ventilation et d'électricité.

## Délais

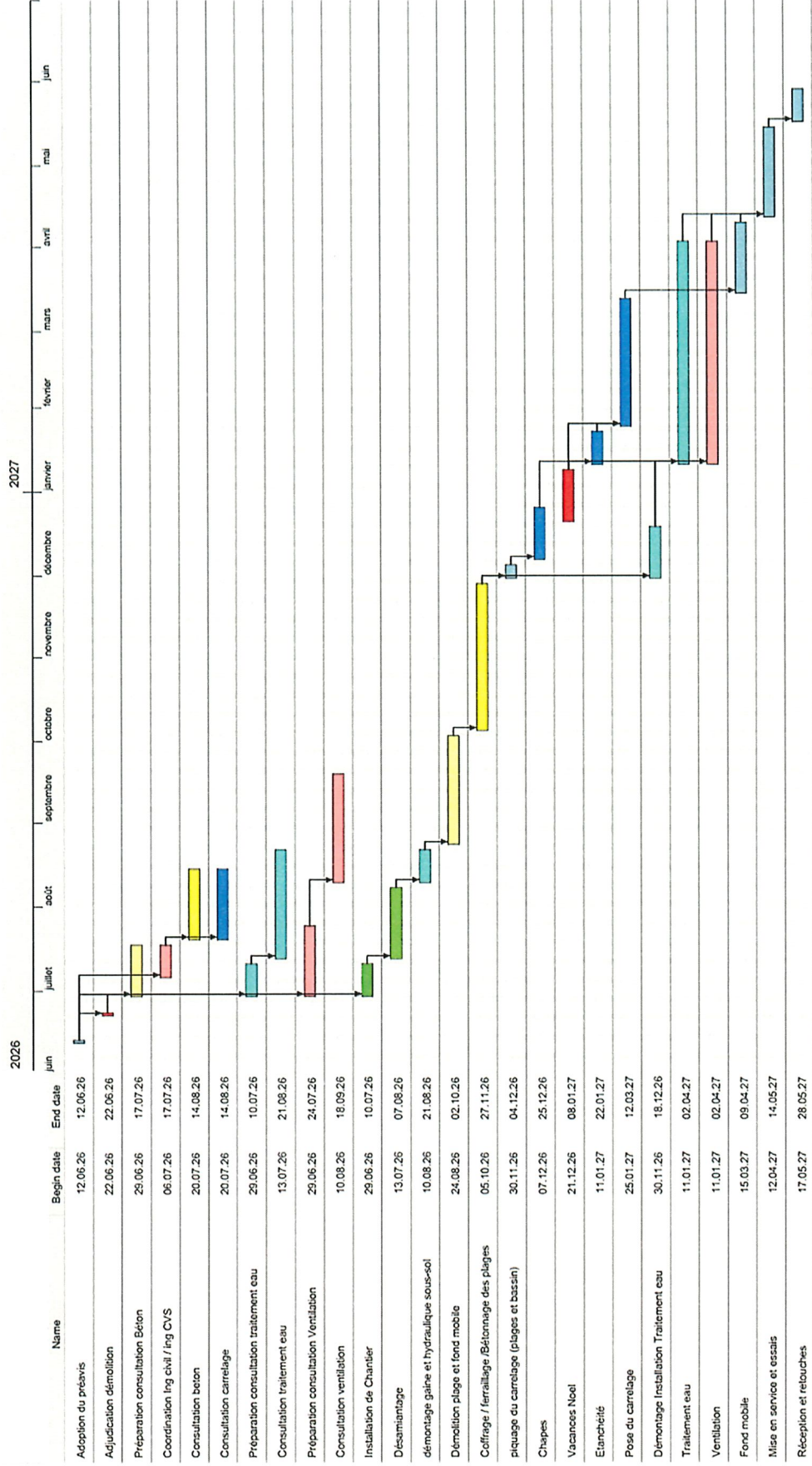
À ce stade, une première estimation consolidée a été établie, elle fournit une enveloppe budgétaire de référence, suffisante pour engager les démarches administratives, tout en sachant que les éléments présentés feront l'objet d'un affinage technique progressif, offrant une base fiable pour la suite du projet.

Les éléments ci-après feront l'objet d'un affinage progressif :

- Procédures d'appels d'offres. Pour les appels d'offres ouverts, il faut compter 3 mois environ de procédure. Ce sera obligatoirement le cas pour le fond mobile.
- Risque de délais importants sur certaines fournitures.
  - Fond mobile : supérieur à 6 mois (en fonction du carnet de commande des entreprises)
  - Pompes / autres éléments spécifiques / tableaux électriques



## Planning Prévisionnel




#### 4. Coûts et ligne budgétaire

<b>Evaluation des coûts de rénovation de la piscine du Martinet à Rolle</b>		
		Montant arrondi HT
Travaux préparatoires et installation de chantier	évalué	30 000.00 CHF
Démontage et entreposage plots de départs / échelle d'accès / divers	évalué	5 000.00 CHF
Protection de chantier	évalué	10 500.00 CHF
Désamiantage	évalué	40 800.00 CHF
Etayage et démolition des plages y c. évacuation	offre ingénieur civil	104 450.00 CHF
Démontage du fond mobile	évalué	35 500.00 CHF
Coffrage et bétonnage des plages	offre ingénieur civil	187 130.00 CHF
Réfection carbonatation	offre ingénieur civil	65 000.00 CHF
Carottage	évalué	35 000.00 CHF
Chapes	évalué	42 000.00 CHF
Préparation surface : piquage carrelage bassin	offre entreprise	82 000.00 CHF
Couche d'accroche et lissage	offre entreprise	65 500.00 CHF
Carrelage y c. joints et travaux complémentaires	offre entreprise	260 700.00 CHF
Récupération des eaux de plage, grille périphérique et évacuation	évalué	80 000.00 CHF
Fond mobile totalité du bassin	offre entreprise	500 000.00 CHF
Remontage des plots de départ et échelles d'accès	évalué	10 000.00 CHF
Eclairage bassin	évalué	40 600.00 CHF
Caillebotis sur goulotte	évalué	20 000.00 CHF
Traitement de l'eau et intégration d'un nouveau réservoir	offre entreprise	320 000.00 CHF
Locaux de séparation réactifs	évalué	50 000.00 CHF
Création d'un bac tampon supplémentaire	évalué	40 000.00 CHF
Isolation bassin et plage	évalué	50 000.00 CHF
Installation de ventilation	évalué globalement	95 000.00 CHF
Tableau électrique et alimentation diverses	évalué globalement	70 000.00 CHF
Nettoyage	évalué	30 000.00 CHF
<b>Sous total hors taxes</b>		<b>2 269 180.00 CHF</b>
Honoraires	15%	340 377.00 CHF
Divers et imprévus	20%	521 911.40 CHF
Travaux vestiaire		150 000.00 CHF
Total hors taxes		3 281 468.40 CHF
TVA	8.10%	265 798.94 CHF
<b>Montant global TTC</b>		<b>3 547 267.34 CHF</b>

Le montant sollicité comprend non seulement les travaux principaux de rénovation, mais également les prestations d'ingénierie, les investigations complémentaires nécessaires dans un ouvrage existant, les travaux de désamiantage, ainsi qu'une réserve destinée à couvrir les aléas techniques fréquemment rencontrés lors de la rénovation d'infrastructures âgées de plus de 50 ans.

Comme pour toute rénovation d'un ouvrage existant, un certain degré d'incertitude subsiste tant que certaines parties de l'installation ne sont pas ouvertes. Toutefois, les montants présentés reposent sur des évaluations réalisées par des entreprises spécialisées et par les mandataires techniques. Le budget intègre également une marge permettant d'absorber les éventuels imprévus, ce qui permet de limiter au maximum le risque de devoir solliciter un crédit complémentaire.

Afin de garantir une maîtrise optimale des deniers publics et de sécuriser, le processus décisionnel, le Comité de Direction prend les engagements suivants auprès du Conseil Intercommunal :

- **Priorité à la sécurité et à la conformité :** Les travaux structurels et la mise aux normes des installations (électricité, traitement d'eau) constituent la priorité absolue.
- Une demande de subventionnement sera déposée auprès des instances cantonales compétentes dès l'adoption du présent crédit. Tout montant obtenu viendra en déduction du coût final supporté par l'intercommunalité et fera l'objet d'une information au Conseil.
- Le budget arrondi de 3'550'000 CHF TTC intègre une marge de sécurité pour les aléas techniques et une part de l'inflation.
- Une information écrite sera transmise au Conseil à l'issue de la phase d'adjudication pour confirmer le montant retenu et la validation de la conformité normative par les services cantonaux.

**Le montant final sera amorti selon les critères MCH2 comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné.**

## 5. Conclusion

Au regard des constats techniques réalisés et des recommandations émises par l'ingénieur civil mandaté, le maintien de l'exploitation de l'installation ne peut être envisagé qu'à titre provisoire grâce aux mesures conservatoires mises en place. Dans ces conditions, la fermeture de la piscine au 26 juin 2026, à l'issue de l'année scolaire, constitue une mesure indispensable à garantir la sécurité des usagers et du personnel.

La piscine du Collège du Martinet représente un équipement structurant pour les écoles, les sociétés sportives et la population de la région. Les travaux proposés dans le présent préavis visent à préserver durablement cette infrastructure essentielle et à garantir sa mise à disposition pour les générations futures dans des conditions conformes aux exigences actuelles de sécurité et d'exploitation.



En conclusion le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

### **Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse**

- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

### **Décide**

- D'adopter le préavis N°06-2026 Demande de crédit d'investissement pour la Rénovation de la piscine du Collège du Martinet ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 3'550'000.- TTC ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 20 avril 2026.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse

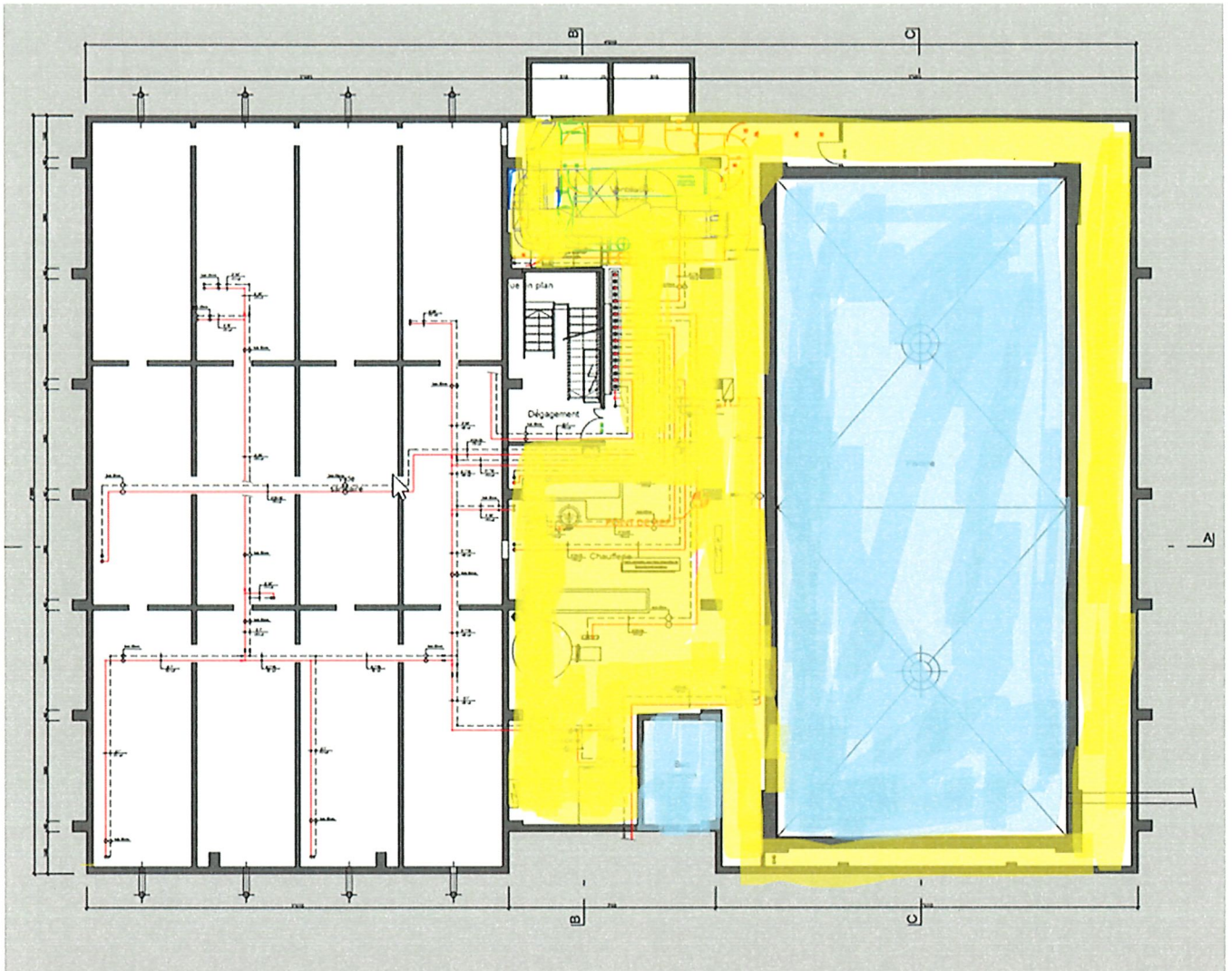


Sylvie Mery  
Présidente

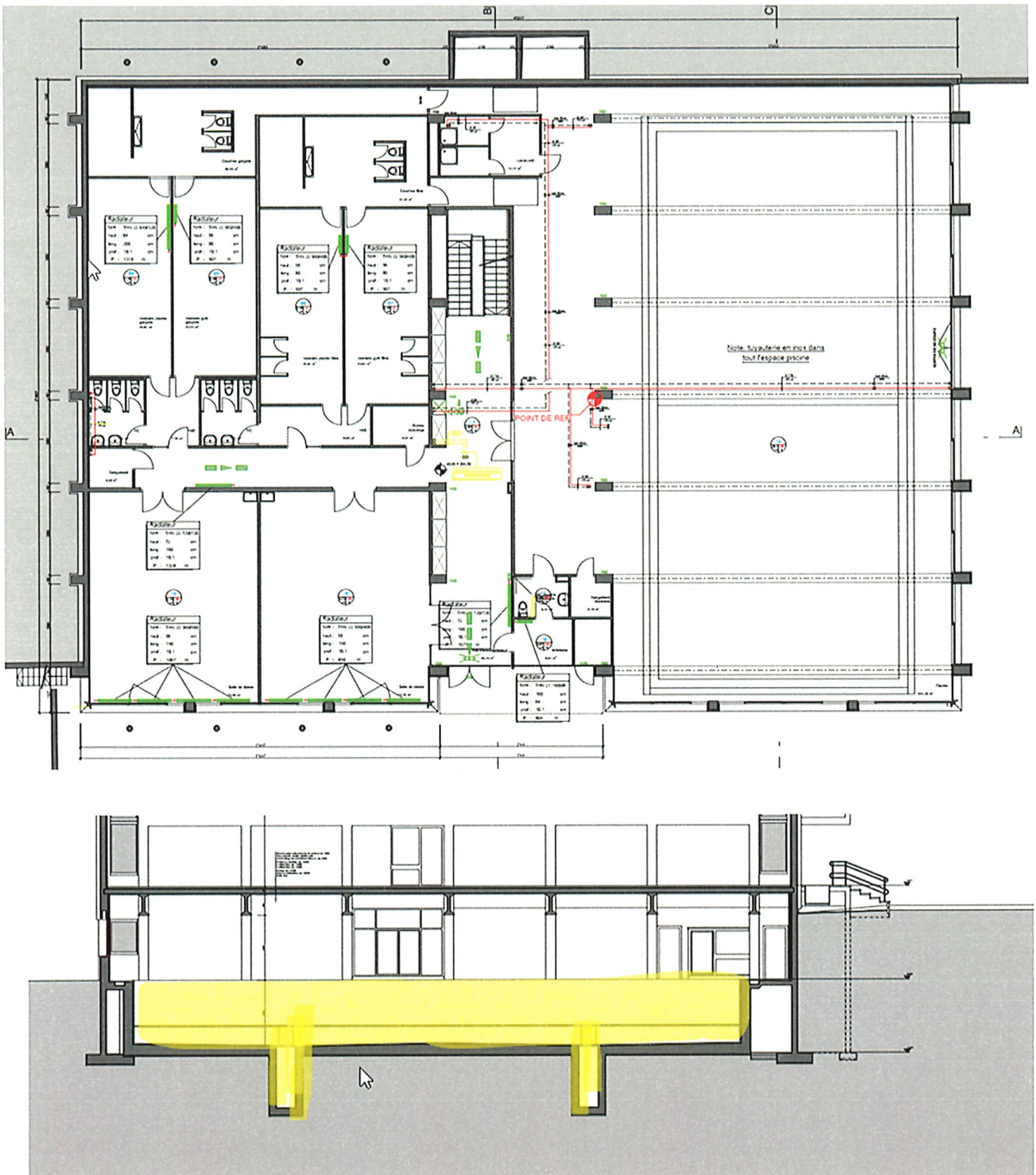


Isabelle Houmard  
Directrice Générale

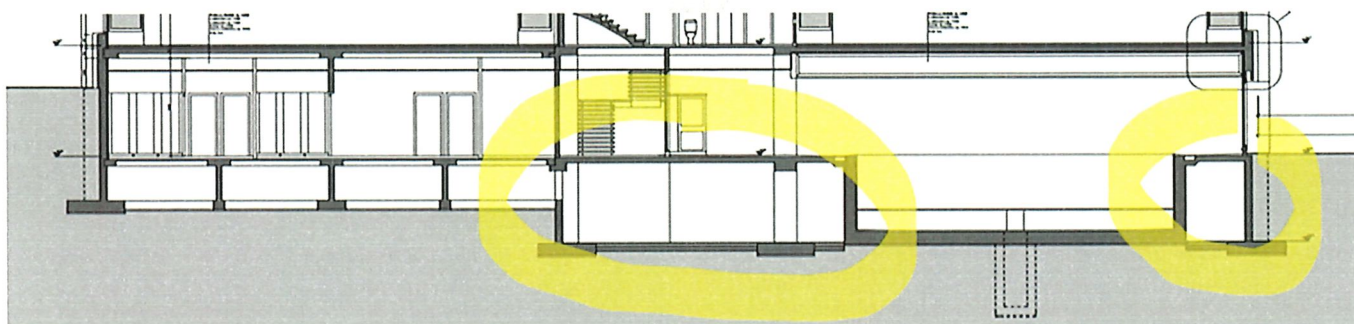
Annexes



Le plan du sous-sol montre le côté exigü des locaux techniques



La coupe ci-dessus montre la profondeur du bassin à 2,60m  
 L'emplacement des vérins des fonds mobiles qui se situent sous le radier Cette disposition est peu favorable sous l'angle de la durabilité : en effet, la configuration d'une fondation sous le radier pour les vérins est un risque pour la conservation de la verticalité de ces vérins. Cette configuration pourrait être à l'origine du blocage des fonds mobiles.

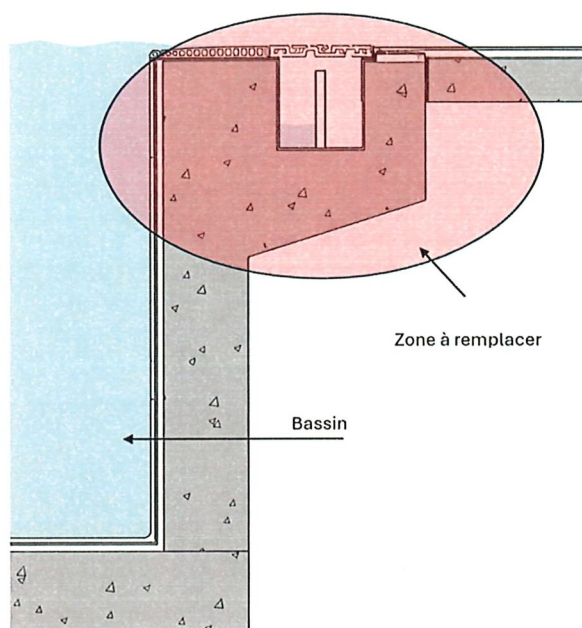


Cette coupe permet d'observer la faible dimension des locaux techniques surligné en jaune, compte tenu du fait que le sous-sol est incomplet (toute la partie côté Genève est un vide sanitaire)

## Annexe 2

Informations reçues suite aux sondages effectués par l'entreprise Perrin.

Etat des structures :



Vue en coupe

Pour assainir les structures porteuses, les interventions structurelles à prévoir sont de nature suivante (après démontage des installations telles que les fonds mobiles, tuyauteries et équipements) :

- Etayage périphérique de la dalle autour de la piscine
- Sciage horizontal sous les massifs des cunettes
- Sciage vertical à l'interface avec la dalle conservée (position exacte selon détermination en coordination, voir croquis ci-dessus)
- Remplacement 1 pour 1 de la structure sciée, liaison à l'existant avec goujon en fibre de verre

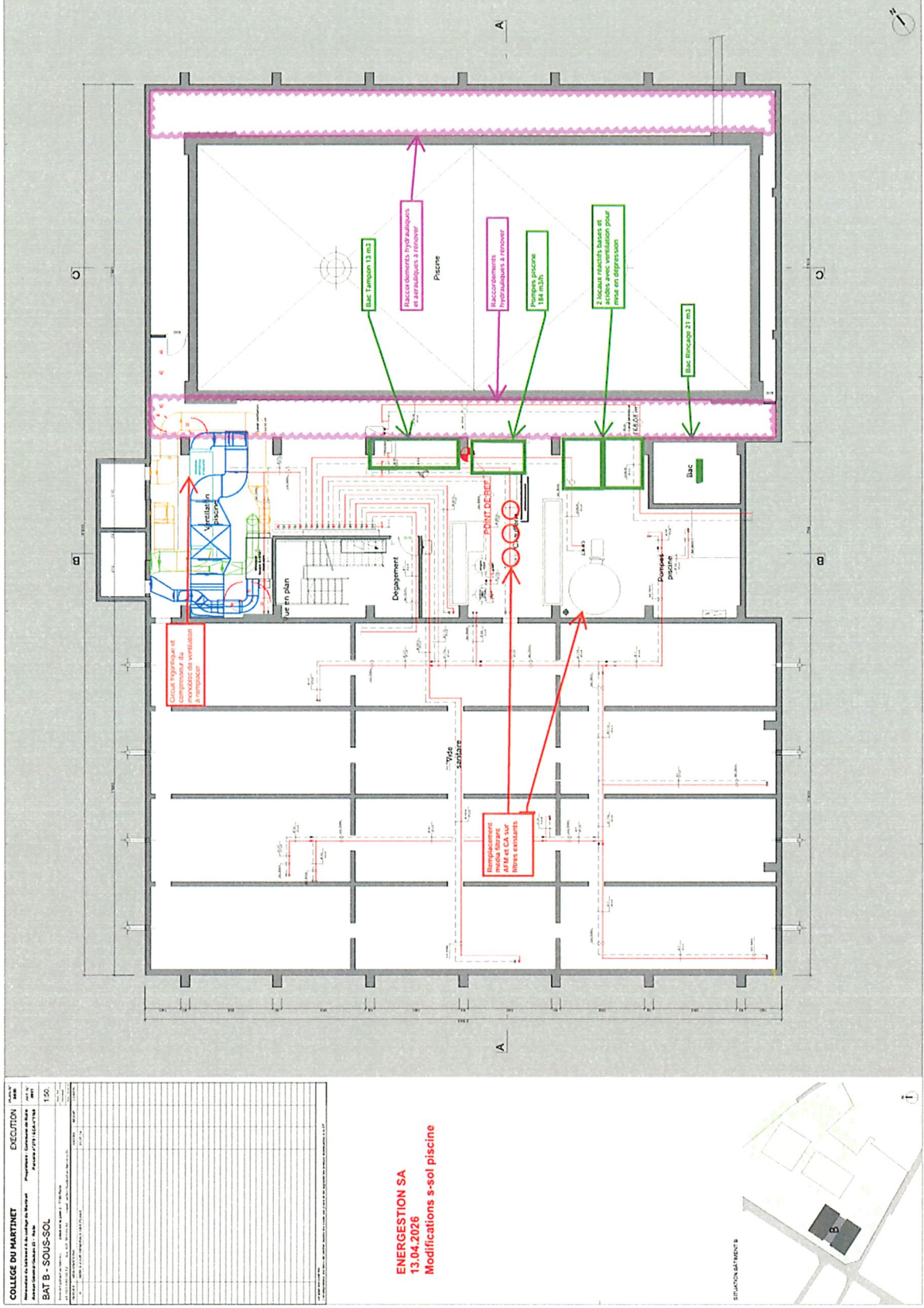




Construction et modifications futures :

COLLEGE DU MARTINET	DECISION	DATE
Projet de construction de la piscine	Projet de construction de la piscine	13.04.2026
BAN B - SOUS-SOL		

**ENERGESTION SA**  
13.04.2026  
Modifications s-sol piscine






Rapport d'amiante :



Localisation		Description du matériau <b>AMIANTE</b>
Sous-sol	Chaufferie canalisation	Fibrociment
Sous-sol	Chaufferie pompé	Joint
Rez-de-chaussée	Local concierge + corridor	Colle plinthe noire
Rez-de-chaussée	Hall circulation	Colle plinthe noire
Rez-de-chaussée	Vestiaire + WC filles	Colle de faïence blanche et mosaïque brune
Rez-de-chaussée	Vestiaire professeur	Colle de faïence blanche
Rez-de-chaussée	Vestiaire professeur	Plaques en fibrociment finition couverture fenêtres
Rez-de-chaussée	Piscine mur passage	Colle de faïence petite carreau blanc
Rez-de-chaussée	Douche filles	Colle de faïence blanc
Rez-de-chaussée	Vestiaire filles + WC	Colle de faïence blanc
Rez-de-chaussée	Vestiaire garçon+ WC	Colle de faïence blanc
Rez-de-chaussée	Local concierge	Plaque en fibrociment fixes contre mur
Rez-de-chaussée	Salle 41 atelier bois	Colle de linoleum
Rez-de-chaussée	Salle 41 atelier bois	Colle plinthe souple
1 <sup>er</sup> Etage	Hall d'entrée	Colle de carrelage
1 <sup>er</sup> Etage	Vestiaire professeur	Colle de faïence blanche
2 <sup>ème</sup> Etage	Cuisine	Colle de faïence entrée meuble
2 <sup>ème</sup> Etage	Salle de bain+ WC	Colle de faïence blanc (encollé)
Toiture	Salles de gym	Etanchéité bitumineuse

Localisation		Description du matériau <b>NON AMIANTE</b>
Sous-sol	Pilier bleu + sous volés escaliers	Crépi peinture
Rez-de-chaussée	Local concierge + corridor	Colle de carrelage naturelle
Rez-de-chaussée	Hall circulation	Colle de carrelage naturelle
Rez-de-chaussée	Vestiaire + WC filles	Colle de carrelage gris
Rez-de-chaussée	Vestiaire professeur	Colle de carrelage gris foncé
Rez-de-chaussée	Vestiaire professeur	Faux plafond
Rez-de-chaussée	Piscine circulation (sol)	Colle petite carreau anti dérapant blanc
Rez-de-chaussée	Piscine marche prêt ventilation+ WC + bacs sol+	Colle de carrelage noire
Rez-de-chaussée	Piscine c - coeur	Colle petite carreau blanc
Rez-de-chaussée	Piscine circulation (sol)	Colle petite carreau anti dérapant blanc
Rez-de-chaussée	Piscine mur	Colle de carrelage blanc
Rez-de-chaussée	Piscine marche prêt ventilation	Colle de carrelage noire
Rez-de-chaussée	Douche filles	Colle de carrelage petite carreau anti dérapant blanc
Rez-de-chaussée	Vestiaire filles + WC	Colle de carrelage gris (encollé)
Rez-de-chaussée	Vestiaire garçon+ WC	Colle de carrelage gris (encollé)
Rez-de-chaussée	Hall circulation	Peinture crépi mur
Rez-de-chaussée	Salle 42 couture	Faux plafond
Rez-de-chaussée	Salle 41 atelier bois	Colle de linoleum
Rez-de-chaussée	Salle 41 atelier bois	Colle plinthe souple
Rez-de-chaussée	Salle 41 atelier bois	Peinture crépis
Rez-de-chaussée	Salle 41 atelier bois	Faux plafond
1 <sup>er</sup> Etage	Salle de gym 1	Revêtement sol synthétique bleu
1 <sup>er</sup> Etage	Salle de gym 2	Revêtement sol synthétique bleu
1 <sup>er</sup> Etage	Salle de gym 1+ 2	Doublage mur lissage plâtré
1 <sup>er</sup> Etage	Hall d'entrée	Colle de plinthe
1 <sup>er</sup> Etage	Vestiaire professeur	Colle de carrelage gris
1 <sup>er</sup> Etage	Vestiaire professeur	Colle plinthe noire